



Fédération Autonome de la Fonction Publique

Paris, le 22 novembre 2018

LA FA-FP SIGNERA LE PROJET DE PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Après plusieurs mois de négociations, la version définitive de ce projet de protocole d'accord vient d'être soumise à l'avis de l'ensemble des composantes de la **FA-FP**, constituées dans les trois versants de la Fonction publique.

Les adhérentes et adhérents de la **FA-FP** se sont positionnés de manière unanime **POUR** la signature de ce protocole d'accord, exprimant ainsi leur attachement au dialogue social fondé sur une réelle négociation par opposition à l'ensemble des orientations imposées par le Gouvernement dans le cadre d'« Action publique 2022 ».

Pour la **FA-FP**, ce nouvel accord s'inscrit bien dans la continuité du protocole du 8 mars 2013, signé à l'unanimité des représentant.e.s des personnels et des employeurs, dont la portée est renforcée par des dispositifs contraignants en matière d'égalité d'accès à l'ensemble des métiers et responsabilités, des moyens de contrôle ainsi que des sanctions en cas de non-application des dispositions prévues. De la même manière, la **FA-FP** relève avec satisfaction que de nombreuses recommandations issues du rapport du 8 mars 2017 de Mme Françoise Descamps-Crosnier *La Force de l'Égalité* ont trouvé place dans ce nouveau protocole.

En apportant sa signature, la **FA-FP** entend :

- poursuivre son implication pour la reconnaissance des filières ou corps très féminisés (filière médico-sociale notamment) dotés de grilles indiciaires se situant bien en-deçà des grilles se rapportant aux filières et corps masculinisés
- s'engager pour que ce protocole soit appliqué au plus vite, en rappelant aux employeurs signataires leurs obligations en la matière.

La **FA-FP** sera particulièrement attentive à la traduction des dispositions prévues par cet accord dans un cadre législatif et réglementaire et à leur prise en compte dans le cadre des projets de réformes portés par le gouvernement.

La **FA-FP** souhaite bien évidemment que ce protocole recueille les signatures suffisantes pour lui donner toute la légitimité nécessaire à son application concrète dans les trois versants de la Fonction publique.

COMMUNIQUÉ



FA-FP

96 rue Blanche

75009 PARIS

Tel : 01 42 80 22 22

E-mail : contact@fa-fp.org

Site internet : <http://www.fa-fp.org>

**Autonome, progressiste, solidaire,
à la FA un autre syndicalisme est possible !**